



**Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt et un et le premier septembre, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Canaules au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 26 août 2021

Date d'affichage : le 26 août 2021

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 44

Votants : 44 + 5 = 49

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 3

Absents : 5

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, DUBOIS Roland, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, EGRAZ Gilbert, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, AQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme BARBIER Mireille, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mmes MARTIN Catherine, ROTTE Sandrine, BARON Réjane, M. BERTO Stéphan, Mmes DRACS Marie-Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène MM. MOH Cyril, OLIVIERI Bruno, Mme ROUX Florence, MM. TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, M. GAILLARD Olivier, Mmes MASOT Alexandra, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations : Mme MOURET Aube à M CRUVEILLER Fabien  
M. CASTANON Philippe à M. MARTIN Laurent  
Mme AUBERT Martine à Mme MARTIN Catherine  
M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel  
M. BARON Jérôme à M. DAUTHEVILLE Jacques

Absents excusés : MM. FERRAULT Claude, MAZAURIC Pierre, MOLINES Louis, HERNANDEZ Frédéric

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, SALA Michel, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h05



## Délibération n°090/2021 : Approbation du conseil communautaire du 28 Juillet 2021

Fabien CRUVEILLER rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 juillet 2021 a été envoyé aux conseillers communautaires titulaires, suppléants et aux mairies.

Fabien CRUVEILLER explique qu'à ce jour, aucune observation ne nous est parvenue.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,

### **ADOpte à l'unanimité**

le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2021

## Délibération n°091/2021 : Election complémentaire des membres aux commissions thématiques

Fabien CRUVEILLER indique que la commune de Pompignan nous a informés de la démission de Madame Hélène DUFOUR qui représentait la commune au sein des commissions thématiques suivantes :

- Emploi, formation, Insertion : déléguée suppléante

- Sports : déléguée titulaire

et de son vœu concernant la désignation de nouveaux représentants.

Il convient donc de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants au sein des commissions.

Il donne lecture des personnes qui ont fait acte de candidature.

EMPLOI FORMATION INSERTION	NOM	PRENOM
TITULAIRE	L'HOSTIS	Marlène
SUPPLEANT	LEBLOND	Nadège
SPORTS	NOM	PRENOM
TITULAIRE	CUVILLIER	Florent
SUPPLEANT	BRUNO	David

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-2 et L2121-22,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juillet 2020 créant les commissions communautaires et fixant leur composition,

Vu les délibérations du 29 juillet 2020 et du 30 septembre 2020 relatives à l'élection des membres des commissions,

Considérant les candidatures recueillies et proposées au vote par le Président,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'unanimité**

- d'élire au sein des commissions thématiques de la communauté de communes les personnes suivantes en qualité de délégués titulaires et suppléants :

EMPLOI FORMATION INSERTION	NOM	PRENOM
TITULAIRE	L'HOSTIS	Marlène
SUPPLEANT	LEBLOND	Nadège
SPORTS	NOM	PRENOM
TITULAIRE	CUVILLIER	Florent
SUPPLEANT	BRUNO	



## Délibération n°092/2021 : Attribution du marché public de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la Piscine Intercommunale de Quissac

Fabien CRUVEILLER indique que dans le cadre de sa compétence Sports, la Communauté de communes assure la gestion de la piscine intercommunale de Quissac. Il a été décidé de réhabiliter cette piscine et une procédure de marché public a donc été lancée afin de mettre en œuvre ces travaux.

La CAO s'est réunie le 25 août 2021 pour avis. Les éléments ci-dessous retracent la procédure suivie et présentent l'analyse.

### NOTE DE SYNTHÈSE

#### **I - Identification du pouvoir adjudicateur**

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13 bis rue du Docteur Rocheblave

30 260 QUISSAC

☎ 04 66 93 06 12

📠 04 66 80 59 23

✉ [marches-publics@piemont-cevenol.fr](mailto:marches-publics@piemont-cevenol.fr)

#### **Services chargés de l'analyse des candidatures et des offres :**

- Maîtrise d'œuvre : Groupement V2S / NAAS architecture / ALAYRAC / REULET INGENIERIE / TECTA / ELCIMAÏ (GIRUS)
- Service Marchés Publics
- Direction Pôle Vie Locale
- Direction Pôle Technique

#### **II - Caractéristiques générales du marché**

Le présent marché a pour objet les travaux de réhabilitation et d'extension de la Piscine Intercommunale de Quissac.

Type de marché : Marché ordinaire de travaux

Allotissement :

Lot(s)	Désignation
Lot 1	Gros Oeuvre
Lot 2	Charpente bois
Lot 3	Couverture - Etanchéité
Lot 4	Menuiseries extérieures
Lot 5	Serrurerie
Lot 6	Plâtrerie - Faux plafond
Lot 7	Menuiseries intérieures

Lot(s)	Désignation
Lot 8	Revêtements de sols durs – Chapes – Faïences
Lot 9	Peinture
Lot 10	Plomberie – Chauffage - Ventilation
Lot 11	Electricité
Lot 12	Traitement de l'eau
Lot 13	Bassin inox
Lot 15	VRD - Espaces Verts

Variantes : interdites

Durée d'exécution : La durée du marché débute de sa notification jusqu'au terme des garanties contractuelles.

Délai global d'exécution des prestations : Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 11 mois et 6 semaines à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.





Forme des prix : Prix forfaitaires, fermes et actualisables

### III - Procédure

Procédure choisie :

- Procédure adaptée ouverte en application des articles L 2123-1 1°, R 2123-1 1° et R 2123-4 à R 2123-5 du Code de la Commande Publique. L'Acheteur Public s'était réservé la possibilité de négocier ou pas.

Motifs :

- Montant maximum sur la durée total de l'accord-cadre inférieur à 5 350 000 € HT.

Mesures de publicité pour un marché supérieur à 90 000 € HT :

- Publication Initiale sur le profil d'acheteur de la Communauté de communes du Piémont Cévenol :
  - BOAMP, le 09/03/2021
  - Midi libre résumé, le 09/03/2021
  - www.midilibre.fr Ed. du 30, le 09/03/2021
- Publication rectificative sur le profil d'acheteur de la Communauté de communes du Piémont Cévenol :
  - BOAMP, le 01/04/2021
  - Midi libre résumé, le 01/04/2021
  - www.midilibre.fr Ed. du 30, le 01/04/2021

Date limite de réception des offres initiale : 12/04/2021 à 12h00

Nature des plis : candidatures et offres

### IV - Ouverture des plis

Ouverture des plis assurée par le service Marchés Publics

Date de l'ouverture des plis : 12/04/2021 à 16h34

Nombre de plis reçus :

- Dans les délais : 64
- Hors délais : 2

### V - Liste des candidatures reçues :

Lot	N° de pli	Noms des candidats et coordonnées complètes
Lot 1	51	<b>DARVER</b> 445 Avenue des razeteurs - 34160 CASTRIES - darver@ab-2.fr - Siret 387 555 147 000 66
	53	<b>SOCIETE MERIDIONALE DES BATIMENTS</b> 67 Avenue Jean Jaurès - 30906 NIMES CEDEX - smb@smba.fr - Siret 570 200 881 000 37
Lot 2	24	<b>CELESTIN CHARPENTES</b> 11 Rue de la Syrah – ZAE les Tanes basses – 34800 CLERMONT L'HERAULT - bureau@celestincharpentes.fr – Siret 414 654 293 000 29
	26	<b>STRUTURES BOIS COUVERTURES</b> Rue du Puit Marin - 34920 LE CRES - contact@structures-bois-couverture.fr - Siret 377 847 025 000 22
	40	<b>TBM</b> 160 Avenue de l'industrie - 34820 TEYRAN - sophie.simon@tbm-constructions.fr - Siret 453 796 989 000 37
	54	<b>AU CŒUR DU BOIS</b> 19 Impasse de Pascalet - 30310 VERGEZE - coeurdubois@orange.fr - Siret 790 427 744 000 20



Lot	N° de pli	Noms des candidats et coordonnées complètes
Lot 3	9	<b>MIE</b> 12 Rue Charles Tellier - 13014 MARSEILLE - elias.mie@orange.fr - Siret 839 440 104 000 25
	26	<b>STRUTURES BOIS COUVERTURES</b> Rue du Puit Marin - 34920 LE CRES - contact@structures-bois-couverture.fr - Siret 377 847 025 000 22
	32	<b>SME FRANCE</b> 34 Rue de la Forêt - 586 avenue de la Biste - 34670 BAILLARGUES - contact@smefrance.com Siret 798 323 507 000 11
	38	<b>SMAC</b> PA la Garrigue - Avenue des Compagnons - CS 80008 - 34173 CASTELNAU LE LEZ CEDEX - montpellier@smac-sa.com - Siret 682 040 837 010 18
Lot 4	4	<b>PASCAL MENUISERIE</b> 494 Route de Saint Ambroix - 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES - contact@pascalmenuiserie.fr - Siret 528 848 690 000 12
	16	<b>MENUISERIE FERNANDEZ</b> Zone industrielle du Mas de Meze - 12 Chemin des Pins - 30700 UZES - menuiserie.fernandez@orange.fr - Siret 318 027 687 000 17
	30	<b>LAMY MAILLARD</b> 370 Avenue de Massacan - 34740 VENDARGUES - lamy-maillard@wanadoo.fr - Siret 378 181 994 000 47
	36	<b>SARL GAZAN</b> 11 Route de Durfort - 30610 SAUVE - menuiserie@sarlgazan.fr - Siret 401 517 800 000 17
	39	<b>CANAC MENUISERIE</b> 6 Rue des Tourdres - 48000 MENDE - menuiseries@canacentreprises.fr - Siret 415 256 718 000 24
	64	<b>LABASTERE 34</b> ZAC Saint Antoine - 196 Rue de la Gariguette - 34130 SAINT AUNES - montpellier@labastere.fr - Siret 531 170 173 000 11
Lot 5	15	<b>SERRURERIE METGE</b> 234 Route de Montpellier - 30260 QUISSAC - secretariat@sarl-metge.fr - Siret 499 494 193 000 34
	17	<b>SANCHEZ YANNICK</b> 315 Rue André Charles Boulle - ZI Brueges Nord - 30100 ALES - fs@sanchezmetal.fr - Siret 347 673 279 000 19
	22	<b>SARL METALLERIE CAZELLE</b> 8 Impasse des Poussins - 31470 FONSORBES – metallerie.cazelle.31470@gmail.com – Siret 822 678 215 000 28
	31	<b>CREAFER</b> 27 ZAM du Tapis Vert - 30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT - sarl.creafer@orange.fr - Siret 529 094 849 000 13
	39	<b>CANAC MENUISERIE</b> 6 Rue des Tourdres - 48000 MENDE - menuiseries@canacentreprises.fr - Siret 415 256 718 000 24
Lot 6	2	<b>RENOVATION TRAVAUX INTERIEUR</b> 151 Avenue du Général De Gaulle - 30730 FONS - florianranc.rti@hotmail.com - Siret 384 307 369 000 49
	3	<b>POUGNANT</b> La Salle - 30 440 ROQUEDUR - nicoplac@hotmail.com - Siret 793 968 879 000 11
	28	<b>CUARTERO SAS</b> Espace Fréjorgues Est - 250 Rue de la Jasse - 34130 MAUGUIO - cuartero.entreprise@yahoo.com - Siret 387 649 387 000 17

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2021 5

Application agréée E-legalite.com



Lot	N° de pli	Noms des candidats et coordonnées complètes
Lot 6 (suite)	33	<b>ATELIER OCP</b> 12 Impasse de la Barquette - 34200 SETE - contact@atelierocp.com - Siret 884 198 888 000 15
	46	<b>MONLEAU ISOLATION</b> 1950 Avenue du Maréchal Juin - 30900 NIMES - contact@monleauisolation.fr - Siret 800 459 166 000 16
Lot 7	7	<b>ALC MENUISERIE</b> 2 Rue Jean Delpuech - 30110 LES SALLES DU GARDON - alc.menuiseries@orange.fr - Siret 442 116 232 000 20
	16	<b>MENUISERIE FERNANDEZ</b> Zone industrielle du Mas de Meze - 12 Chemin des Pins - 30700 UZES - menuiserie.fernandez@orange.fr - Siret 318 027 687 000 17
	20	<b>TABUSSE MENUISERIE</b> ZAC Trajectoire – 2 Impasse Gaston Tailland – 30540 MILHAUD – menuiserie@tabusse.fr – Siret 345 194 815 000 48
	29	<b>ALVAREZ FRERES</b> 481 Rue Hélène Brucher - Espace commercial Fréjorgues Ouest - 34130 MAUGUIO - contact@menuiserie-alvarez.fr - Siret 381 230 655 000 15
	36	<b>SARL GAZAN</b> 11 Route de Durfort - 30610 SAUVE - menuiserie@sarlgazan.fr - Siret 401 517 800 000 17
	46	<b>SAS CARAYON</b> 154 Impasse Barthélémy Thimonier - 34500 BEZIERS - contact@menuiseriecarayon.com - Siret 421 545 898 000 49
Lot 8	60	<b>NAVIC SASU</b> ZA La Balmette - 4 Rue de la Balmette - 74230 THONES - contact@navic.fr - Siret 353 800 295 000 35
	14	<b>PINTO CARRELAGES</b> 1 Chemin des Costes - 30140 TORNAC - pinto-carrelages@orange.fr - Siret 445 244 486 000 12
	56	<b>SOMEREV</b> 567 Rue Marius Petipa Parc 2000 - 34080 MONTPELLIER - contact@somerev.fr - Siret 344 933 049 000 27
Lot 9	58	<b>SOCAMO</b> PA Charles Martel - 354 Rue Gustave Courbet - 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONES - socamo.finitions@wanadoo.fr - Siret 469 801 013 000 50
	6	<b>ZETONI</b> 65 Rue de la PASTIÈRE - 30310 VERGEZE - eurl.zetoni@wanadoo.fr - Siret 519 723 605 000 19
	10	<b>PAPERON</b> 48 Chemin de l'Homme Mort - 30900 NIMES - secretariat@peinturespaperon.com - Siret 720 201 169 000 45
	11	<b>CORNIL</b> 40 Avenue du progrès - 34820 TEYRAN - cornil.gh@wanadoo.fr - Siret 453 924 896 000 39
	34	<b>VALY</b> 91 Chemin d'Anduzette - BP07 - 30350 LEDIGNAN - lapeinture.valy@wanadoo.fr - Siret 424 035 673 000 13
Lot 10	35	<b>HOME DECO</b> ZA la Paline de Lacan - 34270 SAUTEYRARGUES - homedeco34@gmail.com - Siret 798 042 446 000 12
	5	<b>THERMATIC</b> 50 Rue de la Prade - ZI La Prade - 12033 RODEZ - anne.puech@thermatic.fr - Siret 426 980 033 000 10



Lot	N° de pli	Noms des candidats et coordonnées complètes
Lot 10 (suite)	25	<b>EAU AIR SYSTEM</b> Parc scientifique de la Haute Borne - 14 Avenue de l'horizon - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - e.a.s@eauairsysteme.com - Siret 499 195 220 000 29
	27	<b>SANITHERMIC</b> Parc Via Domitia - 70 Avenue des Cocardiers - 34160 CASTRIES - adm@sanithermic.com - Siret 414 481 713 000 25
	44	<b>EITP OCCITANIE</b> 5 Rue Terre Mègère - 34740 VENDARGUES - secretariat@eitp.fr - Siret 429 949 670 000 39
	49	<u>Groupement composé de :</u> <b>ENERGYS SAS</b> Campus du Golf - Bât 11 - 8 Rue des vergers - 34130 MUDAISON - siege@energys-sas.fr - Siret 479 737 926 000 44 <b>EUROTECHNOLOGIE SAS</b> Campus du Golf - Bât 11 - 8 Rue des vergers - 34130 MUDAISON - siege@eurotechnologie.fr Siret 384 061 669 000 30
	52	<b>ENERGY D</b> 545 Chemin du Chai - 30900 NIMES - energyd@hotmail.fr - Siret 478 737 499 000 37
	55	<b>LARGIER TECHNOLOGIE</b> 7 Rue du Voltour - 07600 VALS LES BAINS - contact@largier-technologie.fr - Siret 402 200 562 000 13
	62	<b>HERVE THERMIQUE</b> Ecoparc - 25 Rue de la Gariguette - 34130 SAINT AUNES - montpellier@herve-thermique.com - Siret 627 220 049 013 06
Lot 11	21	<b>EES IPERION</b> ZA la Peyriere - Place de la Méditerranée - 34430 SAINT JEAN DE VEDAS - ao.iperion.energie@eiffage.com - Siret 488 373 887 000 14
	37	<b>SALS ET CIE</b> 166 Chemin du Mas de Cheylon - 30900 NIMES - sals.elec@wanadoo.fr - Siret 570 201 079 000 29
	42	<b>ELECTRO INDUSTRIE</b> 99 Rue des Anciens Combattants d'AFN - 30000 NIMES - e.i@electroindustrie.com - Siret 309 743 300 000 35
	47	<b>AMPERIS</b> 149 Allée Saint Exupéry - 34980 SAINT GELY DU FESC - geraldine.langella@amperis.fr - Siret 880 032 453 000 40
	49	<u>Groupement composé de :</u> <b>ENERGYS SAS</b> Campus du Golf - Bât 11 - 8 Rue des vergers - 34130 MUDAISON - siege@energys-sas.fr - Siret 479 737 926 000 44 <b>EUROTECHNOLOGIE SAS</b> Campus du Golf - Bât 11 - 8 Rue des vergers - 34130 MUDAISON - siege@eurotechnologie.fr Siret 384 061 669 000 30
	50	<b>DAUDET ELECTRICITE</b> 156 Chemin des Faïsses - 30260 CRESPIAN - marches@daudet-electricite.com - Siret 453 286 791 000 18
	57	<b>RIVAL</b> 3 Rue Clément Ader - 34430 SAINT JEAN DE VEDAS - administration@edison-energies.com - Siret 850 407 792 000 33
62	<b>HERVE THERMIQUE</b> Ecoparc - 25 Rue de la Gariguette - 34130 SAINT AUNES - montpellier@herve-thermique.com - Siret 627 220 049 013 06	

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2021 7

Application agréée E-legalite.com





	63	<b>PYRETEC</b> 3 Rue Gustave Eiffel - ZAE Naturopole II - 66350 TOULOUGES - pyretec@wanadoo.fr - Siret 453 314 569 000 22
<b>Lot</b>	<b>N° de pli</b>	<b>Noms des candidats et coordonnées complètes</b>
Lot 12	13	<b>ETE</b> 1479 Chemin du Pas de las Carretas - 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE - info@etefrance.com - Siret 330 927 070 000 20
	18	<b>HYDREX</b> 65 Rue de la Gariguette - 34130 SAINT AUNES - direction@hydrex-piscines-spas.fr - Siret 893 179 838 000 14
	25	<b>EAU AIR SYSTEM</b> Parc scientifique de la Haute Borne - 14 Avenue de l'horizon - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - e.a.s@eauairsysteme.com - Siret 499 195 220 000 29
	49	<u>Groupement composé de :</u> <b>ENERGYS SAS</b> Campus du Golf - Bât 11 - 8 Rue des vergers - 34130 MUDAISON - siege@energys-sas.fr - Siret 479 737 926 000 44 <b>EUROTECHNOLOGIE SAS</b> Campus du Golf - Bât 11 - 8 Rue des vergers - 34130 MUDAISON - siege@eurotechnologie.fr Siret 384 061 669 000 30
	52	<b>LARGIER TECHNOLOGIE</b> 7 Rue du Voltour - 07600 VALS LES BAINS - contact@largier-technologie.fr - Siret 402 200 562 000 13
	65	<b>HERVE THERMIQUE</b> Ecoparc - 25 Rue de la Gariguette - 34130 SAINT AUNES - montpellier@herve-thermique.com - Siret 627 220 049 013 06
Lot 13	12	<b>BERNDORF METALL UND BADERBAU FRANCE</b> 20 Rue Thomas Edison - 25000 EDISON - public-pools@berndorf-baederbau.com - Siret 891 016 909 000 14
	23	<b>BC INOXEO</b> ZI Saint Barthélémy - BP 85 - 45110 CHATEAU NEUF SUR LOIRE - bc.inoxeo@baudinchateauneuf.com - Siret 312 125 206 000 28
	41	<b>ZELLER FRANCE</b> 254 Chemin de la Farlede - 83500 LA SEYNE SUR MER - info@zeller-france.fr - Siret 500 724 398 000 28
	43	<b>HSB FRANCE SAS</b> Paris Nord 2 - 33 Rue des Chardonnerets - BP 63154 - 93290 TREMBLAY EN FRANCE - bureau@hsb-france.fr - Siret 483 837 290 000 38
Lot 15	1	<b>EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE</b> 166 Route de Beaucaire - CS 20001 - 30034 NIMES CEDEX - damien.jacquet@eiffage.com - Siret 398 762 211 002 31
	8	<b>ENTREPRISE BERNARD TP</b> 6150 Route de Trouillas - 30340 ROUSSON - bernard-tp@orange.fr - Siret 352 583 587 000 22
	19	<b>LAUTIER MOUSSAC - ETS BRAJA VESIGNE</b> 5 Zone d'activité Peire Plantande - RD 226 - 30190 MOUSSAC - lautier@brajavesigne-lm.fr - Siret 319 775 823 001 96
	45	<b>COLAS</b> Chemin de la Granelle - RN 86 - CS 70035 - 30320 MARGUERITTES - contact@marguerittes@colas.com - Siret 329 338 883 039 67
	59	<b>BBTP</b> ZAC Carrière Vieille - BP 13 - 30190 SAINT CHAPTES - sarlbbtp@yahoo.fr - Siret 443 545 694 000 38





## VI - Décision d'admission des offres proposées au Conseil communautaire

Après ouverture des offres et vérification de leur régularité :

■ L'Autorité territoriale propose au Conseil communautaire d'admettre toutes les offres.

## VII - Jugement de l'offre

### A) Rappel des critères de sélection :

Critères	Pondération
<u>1-Prix des prestations</u> apprécié au regard du montant total de la DPGF détaillé à l'acte d'engagement.	40.00 %
<u>2-Valeur technique</u> appréciée au regard du mémoire technique détaillant les points suivants :	60.00 %
2.1-Méthodologie de réalisation des prestations	20.00 %
2.2-Matériaux et principales fournitures mis en œuvre	15.00 %
2.3- Cohérence du planning prévisionnel de réalisation des prestations avec moyens humains affectés par tâches	10.00 %
2.4-Moyens matériels et humains affectés à l'opération	10.00 %
2.5-Méthodologie mise en œuvre concernant l'élimination et le recyclage des déchets vers les filières autorisées	5.00 %

### B) Détail de l'offre de prix et des notes et Proposition de classement de l'offre :

La faculté de négociation prévue dans le règlement de la consultation a été mise en œuvre par l'Autorité territoriale.

Lot 1 : Gros Œuvre					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
<b>DARVER</b>	797 000,00 €	40,00	60,00	<b>100,00</b>	<b>1</b>
<b>SOCIETE MERIDIONALE DU BATIMENTS</b>	1 021 786,00 €	31,20	33,00	<b>64,20</b>	2

Lot 2 : Charpente Bois					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
<b>CELESTIN CHARPENTE</b>	212 938,00 €	23,48	41,00	<b>64,48</b>	4
<b>STRUCTURE BOIS COUVERTURE</b>	209 630,00 €	23,85	50,00	<b>73,85</b>	2
<b>TBM</b>	124 994,15 €	40,00	29,00	<b>69,00</b>	3
<b>AU CŒUR DU BOIS</b>	167 813,00 €	29,79	55,00	<b>84,79</b>	<b>1</b>

Lot 3 : Etanchéité					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
<b>MIE</b>	120 000,00 €	31,08	18,00	<b>49,08</b>	4
<b>SME</b>	93 227,06 €	40,00	37,00	<b>77,00</b>	<b>1</b>
<b>STRUCTURE BOIS COUVERTURE</b>	219 813,05 €	16,96	43,00	<b>59,96</b>	3
<b>SMAC</b>	180 318,37 €	20,68	56,00	<b>76,68</b>	2



Lot 4 : Menuiseries Extérieures					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
PASCAL MENUISERIE	72 935,78 €	33,93	20,00	53,93	5
MENUISERIE FERNANDEZ	66 614,00 €	37,15	43,00	80,15	2
LAMY MAILLARD	89 958,11 €	27,51	27,00	54,51	4
SARL GAZAN	67 580,00 €	36,62	17,00	53,62	6
CANAC MENUISERIE	61 870,00 €	40,00	55,00	95,00	1
LABASTERE 34	95 663,00 €	25,87	53,00	78,87	3

Lot 5 : Serrurerie					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
SERRURERIE METGE	60 969,46 €	37,23	40,00	77,23	1
SANCHEZ YANNICK	100 000,00 €	22,70	32,00	54,70	5
METALLERIE CAZELLES	56 754,67 €	40,00	27,00	67,00	4
CREAFER	72 965,80 €	31,11	42,00	73,11	3
CANAC MENUISERIE	76 836,36 €	29,55	45,00	74,55	2

Lot 6 : Plâtrerie - Faux-Plafonds					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
RENOVATION TRAVAUX INTERIEURS	76 025,97 €	25,65	33,00	58,65	5
SAS POUGNANT	54 597,60 €	35,71	23,00	58,71	4
CUARTERO SAS	56 655,20 €	34,42	53,00	87,42	1
ATELIER OCP	53 754,43 €	36,27	41,00	77,27	2
MONLEAU ISOLATION	48 747,16 €	40,00	32,00	72,00	3

Lot 7 : Menuiseries Intérieures					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
ALC MENUISERIE INTERIEURE	233 833,71 €	17,70	42,00	59,70	7
MENUISERIE FERNANDEZ	191 627,54 €	21,60	52,00	73,60	5
TABUSSE MENUISERIE	170 000,00 €	24,34	55,00	79,34	4
ALVAREZ FRERES	192 580,70 €	21,49	60,00	81,49	2
SARL GAZAN	103 456,60 €	40,00	45,00	85,00	1
SAS CARAYON	117 865,00 €	35,11	45,00	80,11	3
NAVIC SASU	127 803,00 €	38,00	35,11	73,11	6



Lot 8 : Revêtement sols durs - Faïences					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
PINTO CARRELAGES	178 882,65 €	37,02	33,00	70,02	2
SOMEREV	232 888,65 €	28,43	40,00	68,43	3
SOCAMO	165 542,00 €	40,00	37,00	77,00	1

Lot 9 : Peinture					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
ZETONI	11 454,51 €	40,00	31,00	71,00	3
PAPERON	14 600,00 €	31,38	41,00	72,38	2
CORNIL	15 861,45 €	28,89	35,00	63,89	4
VALY	11 545,38 €	39,69	40,00	79,69	1
HOME DECO	17 317,14 €	26,46	37,00	63,46	5

Lot 10 : plomberie – Chauffage - Ventilation					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
THERMATIC	337 474,66 €	35,50	51,00	86,50	4
EAU AIR SYSTEME	385 000,00 €	31,12	53,00	84,12	5
SANITHERMIC	350 000,00 €	34,23	46,00	80,23	7
EITP OCCITANIE	357 422,89 €	33,52	56,00	89,52	2
ENERGYS et EUROTECHNOLOGIE	299 500,00 €	40,00	54,00	94,00	1
ENERGY D	315 967,33 €	37,92	43,00	80,92	6
LARGIER TECHNOLOGIE	317 884,53 €	37,69	39,00	76,69	8
HERVE THERMIQUE	336 269,21 €	35,63	51,00	86,63	3

Lot 11 : Electricité					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
EES IPERION	136 475,60 €	33,63	49,00	82,63	2
SALS ET CIE	153 439,20 €	29,91	28,00	57,91	8
ELECTRO INDUSTRIE	114 747,55 €	40,00	26,00	66,00	7
AMPERIS	138 432,37 €	33,16	45,00	78,16	3
ENERGYS et EUROTECHNOLOGIE	165 000,00 €	27,82	49,00	76,82	4
DAUDET ELECTRICITE	135 936,86 €	33,76	51,00	84,76	1
RIVAL	179 500,00 €	25,57	48,00	73,57	6
HERVE THERMIQUE	175 000,00 €	26,23	49,00	75,23	5
PYRETEC	443 687,70 €	10,34	30,00	40,34	9



Lot 12 : Traitement de l'eau					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
ETE	270 938,96 €	38,98	46,00	84,98	2
HYDREX PISCINES ET SPAS	293 998,11 €	35,92	44,00	79,92	4
EAU AIR SYSTEME	294 500,00 €	35,86	48,00	83,86	3
ENERGYS et EUROTECHNOLOGIE	288 762,29 €	36,57	54,00	90,57	1
LARGIER TECHNOLOGIE	263 999,57 €	40,00	15,00	55,00	5
HERVE THERMIQUE	317 429,00 €	33,27	13,00	46,27	6

Lot 13 : Bassin inox					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
BERNDORF METALL UND BADERBAU FRANCE	446 807,50 €	38,99	47,00	85,99	1
INOXEO	465 000,00 €	37,47	43,00	80,47	3
ZELLER FRANCE	521 132,86 €	33,43	43,00	76,43	4
HSB FRANCE SAS	435 535,00 €	40,00	42,00	82,00	2

Lot 15 : VRD - Espaces verts					
Candidat	Montant total HT	Note prix /40	Valeur technique /60	TOTAL	CLASSEMENT
EIFPAGE ROUTE MEDITERRANEE	182 373,24 €	31,25	50,00	81,25	3
ENTREPRISE BERNARD TP	178 870,10 €	31,86	47,00	78,86	4
LAUTIER MOUSSAC - BRAJA VESIGNE	192 988,90 €	29,53	41,00	70,53	5
COLAS	155 494,44 €	36,65	49,00	85,65	1
BBTP	142 468,00 €	40,00	45,00	85,00	2

#### VIII - Décision d'admission de la candidature proposée au Conseil communautaire

Conformément à l'article R 2144-3 du Code de la Commande Publique l'acheteur public a examiné les offres avant les candidatures, dès lors seule la candidature du candidat classé 1<sup>er</sup> au titre de son offre a été analysée, sous réserve de sa régularité.

- l'Autorité territoriale propose au Conseil communautaire de retenir les candidatures des premiers au classement pour chaque lot.



### IX - Proposition d'attribution

Au regard de l'analyse des offres et des candidatures l'Autorité territoriale propose d'attribuer le marché aux soumissionnaires suivants :

Lot(s)	Désignation	Montant HT	Lot(s)	Désignation	Montant HT
Lot 1	DARVER	797 000,00 €	Lot 8	SOCAMO	165 542,00 €
Lot 2	AU CŒUR DU BOIS	167 813,00 €	Lot 9	VALY	11 545,38 €
Lot 3	SME	93 227,06 €	Lot 10	ENERGYS et EUROTECHNOLOGIE	299 500,00 €
Lot 4	CANAC MLENUISERIE	61 870,00 €	Lot 11	DAUDET ELECTRICITE	135 936,86 €
Lot 5	SERRURERIE METGE	60 969,46 €	Lot 12	ENERGYS et EUROTECHNOLOGIE	288 762,29 €
Lot 6	CUARTERO SAS	56 655,20 €	Lot 13	BERNDORF METALL UND BADERBAU FRANCE	446 807,50 €
Lot 7	SARL GAZAN	103 456,60 €	Lot 15	COLAS	155 494,44 €
<b>MONTANT TOTAL HT</b>		<b>2 844 579,79 €</b>			
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>		<b>3 413 495,75 €</b>			

Arrivées de Jacques DAUTHEVILLE et de Laurent GAUBIAC

Hélène MEUNIER souligne que la réhabilitation et l'extension de la piscine de Quissac est un projet énorme, et que se sont envolés... c'est un beau projet porté par la Communauté de communes, tout le monde ne bénéficie pas des mêmes largesses, il serait bon que l'on puisse parfois revenir sur certaines décisions comme cela a été fait ici.

Le Conseil Communautaire,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant l'avis de la CAO du 25 août 2021,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE à l'unanimité

- d'approuver et d'entériner le lancement de la procédure sous forme de Marché Public en Procédure Adaptée en application des articles L 2123-1 1°, R 2123-1 1° et R 2123-4 à R 2123-6 du Code de la Commande Publique;
- d'approuver et d'entériner le déroulement de la procédure concernant le marché public de travaux relatif à la réhabilitation et extension de la Piscine Intercommunale de Quissac ;
- d'attribuer le marché public aux attributaires mentionnés au-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer le marché avec le candidat retenu sous réserve de production et de conformité des documents exigibles,
- d'autoriser le Président à notifier le marché à l'attributaire et les lettres de rejets aux candidats non-retenus;
- d'autoriser le Président à signer, le cas échéant, les avenants dans les limites autorisées par la Code de la Commande Publique,
- d'autoriser le Président à émettre et signer tous bons de commandes et ordres de service dans les limites prescrites par le marché et la présente délibération ;





## Délibération n°093/2021 : Vote du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Lionel JEAN rappelle que le code général des collectivités territoriales prévoit que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Il précise que ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre aux citoyens d'être informés sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service public lié aux déchets. Et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets.

Robert CAHU indique que ce n'est pas un rapport facile à lire, car il est très long, mais complet. Il souhaite savoir s'il est possible d'avoir un résumé de 4 à 5 pages.

Lionel JEAN lui indique que nous sommes obligés de fournir un rapport complet et que nous avons travaillé avec un modèle de l'ADEME.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence environnement de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 novembre 2016 modifiant le règlement de la redevance spéciale,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2017 modifiant le règlement des déchèteries intercommunale,

Vu la délibération du 11 avril 2018 modifiant le règlement de collecte des déchets ménagers.

Considérant la nécessité de permettre aux citoyens d'être informés sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service public lié aux déchets

Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2020,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE à 48 voix POUR et 1 abstention (Hélène MEUNIER)**

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020 tel qu'annexé



## Délibération n°094/2021 : Demande de financement pour le dispositif petite ville de demain

Cyril MOH rappelle que lors du conseil communautaire du 30 juin 2021, la convention relative au programme « Petites villes de demain » a été adoptée. En juillet 2021, elle a été signée en Préfecture avec l'Etat et les communes bénéficiaires, Quissac et Saint Hippolyte du Fort.

Il indique que ce programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités dans leurs intercommunalités, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour devenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Il constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et en participant à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, pour en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local et qui contribuent aux objectifs de développement durable.

Pour répondre à ces ambitions, « Petites villes de demain » est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires fondateurs du programme. Celui-ci est déployé sur l'ensemble du territoire national. Il est décliné localement.

Il est conçu pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026).

Les territoires sélectionnés bénéficient d'un soutien accentué en ingénierie, leur permettant de concevoir et concrétiser un projet de territoire ambitieux, individualisé et partenarial. « Petites villes de Demain » associe étroitement les Régions et les Départements, engagés de longue date dans la redynamisation des centre-bourgs. Le programme rassemble également des financeurs résolument engagés aux côtés de l'ANCT tels que la Banque des territoires, l'ANAH, le Cerema ou encore l'Ademe.

A cet effet, un poste de chef de projet « Petite villes de demain » est éligible à un financement à hauteur de 75% du coût annuel du poste. Trois partenaires contribuent au financement de cette mesure : l'ANCT, la Banque des territoires et l'ANAH.

Le plafond maximum de l'aide dépend du projet d'amélioration de l'habitat. Si une ou plusieurs collectivités et de leur EPCI sont engagées dans une opération complexe d'aménagement de l'habitat (type OPAH-RU ou OPAH-CD), alors le plafond de l'aide est de 55 000 €. Si non le plafond s'élève à 45 000 €.

Aucune collectivité n'étant engagée à ce jour dans une opération programmée complexe d'amélioration de l'habitat, il est donc proposé de solliciter un financement auprès de l'ANCT et de la Banque des Territoires pour un montant de 45 000€ correspondant à 75% du cout annuel du poste dont la dépense est évaluée à 60 000€.

Il convient de noter que le financement annuel pourra être renouvelé sur toute la durée du programme et donc jusqu'à la fin du mandat municipal en 2026. La demande de subvention se fera donc de façon annuelle.

Pour mémoire, il est rappelé que la convention a été signée en concertation avec les communes, sur la base d'un rôle de facilitateur de l'intercommunalité. Ainsi, le portage du chef de projet (salaire, ...) est assuré par la communauté de communes qui mettra à disposition des communes de Quissac et de Saint Hippolyte l'agent recruté. Une refacturation à part égale sera effectuée aux communes de Quissac et de Saint Hippolyte du solde leur restant à charge, déduction faite de la subvention versée.

Robert CONDOMINES souhaite savoir si la demande de subvention de 45 000€ est pour la totalité du projet ou 45 000 € par commune ?

Cyril MOH précise que la subvention de 45 000 € est pour la totalité du projet.

Le temps de travail du chef de projet petite ville de demain sera réparti de façon équitable entre les 2 communes.





Le Conseil Communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le programme « Petites villes de demain »  
Vu les demandes et l'avis favorable des communes de Quissac et de Saint Hippolyte du Fort ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 juin 2020 adoptant la convention Petite Villes de Demain  
Considérant que ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires ;  
Considérant la nécessité d'obtenir une subvention ;  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE à l'unanimité

- de solliciter un financement auprès de l'ANCT et de la Banque des Territoires pour un montant de 45 000€
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Annexe 3

#### Délibération n°095/2021 : Présentation et vote du rapport d'activité 2020

Fabien CRUVEILLER indique que l'article (L 5211-39 du CGCT) prévoit que « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Il ajoute que la loi ne précise pas le contenu de ce rapport d'activités. Dans la pratique, celui-ci s'appuie traditionnellement sur le projet de territoire qui est décliné en projet d'administration.

Le projet de territoire ayant été voté le 27 juillet 2017, le bilan d'activités de l'exercice 2020 présente les objectifs atteints en 2020, les faits marquants 2020 et les perspectives 2021.

Il convient de noter que ce document a été rédigé pendant la crise sanitaire qui a inévitablement impacté et/ou différé la mise en œuvre opérationnelle des actions programmées en 2020 et 2021.

Le Conseil Communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-39 qui prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI,  
Considérant le rapport d'activité présenté pour l'exercice 2020,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le rapport annuel d'activité 2020 tel qu'annexé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35

Le Président,

Fabien CRUVEILLER

